

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220616-DCM22-096-DE
Date de télétransmission : 20/06/2022
Date de réception préfecture : 20/06/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.096

L'an deux mille vingt-deux, le 16 juin, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 juin 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 juin 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
M. Philippe CUSSAC représenté par M. Didier SIMONNET
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Jean-Luc CHAPOULIE représenté par M. Bruno JARROIR
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CONTRAT DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS « RÉSIDENCE JOB » À ROYAN
AUPRÈS D'HABITAT 17 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE RÉSERVATION DE
LOGEMENTS EN FLUX

RAPPORTEUR : M. JARROIR

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n°20.133 en date du 19 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Ville de ROYAN a autorisé Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de participation financière et de réservation de logements en flux mise en œuvre sur l'ensemble de la Commune de ROYAN et sur l'offre nouvelle liée à l'opération de construction neuve du programme immobilier de « LA ROBINIERE » (68 logements locatifs sociaux). Cette convention a été signée le 1^{er} décembre 2020.

La réservation de flux annuels de logements se traduit par un nombre défini de propositions de logements faites chaque année au réservataire qu'est la Ville de ROYAN.

HABITAT 17 s'engage à mettre à disposition de la Ville de ROYAN tout au long de la durée de la convention précitée soit quarante (40) ans, un volume de logements fixé à ce jour à soixante-cinq (65) logements locatifs sociaux, dont 15 dans le cadre du programme de « LA ROBINIERE » et cinquante (50) répartis sur tout le patrimoine existant d'HABITAT 17 sur la Commune de ROYAN, remis en location sur la durée de la convention (40 ans).

Conformément à l'article 2-1-3 de la convention initiale de réservation de logements en flux mise en œuvre sur l'ensemble de la Commune de ROYAN et sur l'offre nouvelle liée à l'opération de construction neuve de « LA ROBINIERE », signée le 1^{er} décembre 2020, un avenant est rédigé pour chaque nouveau projet.

Cet avenant formalise les réservations complémentaires pour la Commune en fonction des aides et/ou apports de la Commune aux dits projets.

L'avenant n°1 concerne donc le projet de quarante (40) logements locatifs sociaux de la « RESIDENCE JOB ».

L'opération de construction de dix-sept (17) logements locatifs sociaux individuels (14 PLUS - 3 PLAI) et vingt-trois (23) logements locatifs sociaux collectifs en deux (2) bâtiments (14 PLUS - 9 PLAI) rue du Pasteur Samuel Besançon / Passage Joséphine Baker, sera livrée sur les périodes de juin et juillet 2022.

En contrepartie de la mise à bail emphytéotique pour cinquante-cinq (55) ans d'une partie du foncier supportant les dix-sept (17) logements individuels correspondant aux ilots, C, D et E, conformément à la délibération n°21.194 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021, HABITAT 17, dans le cadre de sa gestion en flux, met à disposition de la Commune six (6) logements comme suit :

Désignation des Logements (n° Lot et Désignation Gestion Locative)	Type	Étage	Surface Habitable (art. R.111-2)	Surface Réelle des Annexes	Surface Utile (surface habitable augmentée de 50 % de la surface des annexes)	Loyer Maximum du Logement
PLUS						
N°1- Passage J. Baker (Ilot A-A24)	T2	R + 2	52,00	10	57,00	329,46 €
N°14- Passage J. Baker (Ilot B-B11)	T2	R + 1	52,00	17	60,50	349,69 €
N°14- Passage J. Baker (Ilot B-B21)	T2	R + 2	52,00	17	60,50	349,69 €
N°8- Passage J. Baker	T4	Maison Individuelle	86,50	0	86,50	499,97 €
N°18- rue Pasteur Samuel Besançon	T4	Maison Individuelle	86,50	0	86,50	499,97 €
PLAI						
N°1- Passage J. Baker (Ilot A-A01)	T2	RDC	52,00	0	52,00	268,32 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter l'avenant n°1 de la convention initiale de réservation de logements en flux mise en œuvre sur l'ensemble de la Commune de ROYAN et sur l'offre nouvelle liée à l'opération de construction neuve de « LA ROBINIERE » signée le 1^{er} décembre 2020 joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer l'avenant n°1 ainsi que tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220616-DCM22-096-DE
Date de télétransmission : 20/06/2022
Date de réception préfecture : 20/06/2022

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article R.441-5-3,
- Vu la délibération n°21.194 du 14 décembre 2021,
- Vu la délibération n°20.133 du 19 novembre 2020,
- Vu le projet d'Avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver l'avenant n°1 de la convention initiale de réservation de logements en flux mise en œuvre sur l'ensemble de la Commune de ROYAN et sur l'offre nouvelle liée à l'opération de construction neuve de « LA ROBINIERE » signée le 1^{er} décembre 2020, joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer l'avenant n°1 de la convention initiale de réservation de logements en flux mise en œuvre sur l'ensemble de la Commune de ROYAN et sur l'offre nouvelle liée à l'opération de construction neuve de « LA ROBINIERE » signée le 1^{er} décembre 2020, ainsi que tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 juin 2022

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
Hubert THOMAS



VILLE DE ROYAN



CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN FLUX

Mise en œuvre sur l'ensemble de la commune de ROYAN
et sur l'offre nouvelle liée à l'opération de construction neuve de ROBINIERE

AVENANT N°1

Construction de 17 logements locatifs sociaux individuels (14 PLUS – 3 PLAI)
et 23 logements locatifs sociaux collectifs en 2 bâtiments (14 PLUS – 9 PLAI)
Rue du Pasteur Samuel Besançon / Passage Joséphine Baker – ROYAN

Entre :

La réservataire, la commune de ROYAN, représentée par Monsieur Patrick MARENGO, agissant en sa qualité de maire en exercice et spécialement habilité par délibération en date du

Ci-après dénommée, *LA COMMUNE*,

d'une part,

Et :

L'ORGANISME HABITAT17, Office Public de l'Habitat de la Charente-Maritime, - OPH, dont le siège social est situé à LA ROCHELLE, 9-11 avenue de Mulhouse, représentée par Monsieur MIKAËL JUNGERS son Directeur Général, agissant en vertu d'une délibération de pouvoirs l'autorisant à la signer la convention en date du 17 octobre 2020,

Ci-après dénommé, *L'ORGANISME*,

d'autre part.

Objet de l'avenant :

Conformément à l'article 2-1-3 de la convention initiale de réservation de logement en flux mise en œuvre sur l'ensemble de la commune de ROYAN et sur l'offre nouvelle liée à l'opération de construction neuve de ROBINIERE signée le 1^{er} décembre 2020, un avenant est rédigé pour chaque nouveau projet.

Cet avenant formalise les réservations complémentaires pour la commune en fonction des aides et/ou apports de la commune aux dits projets.

Modification de la convention

L'article 2-1-3 de la convention est modifié comme suit.

« A noter que les prochains projets à négocier sont les 40 logements locatifs sociaux de Job et les 15 logements locatifs sociaux de Renaissance » est remplacé par

« L'opération de Construction de 17 logements locatifs sociaux individuels (14 PLUS – 3 PLAI) et 23 logements locatifs sociaux collectifs en 2 bâtiments (14 PLUS – 9 PLAI) Rue du Pasteur Samuel Besançon / Passage Joséphine Baker sera livrée sur les périodes de juin et juillet 2022.

Aussi, l'ORGANISME, dans le cadre de sa gestion en flux, propose de mettre à disposition de la COMMUNE 6 logements (tableau ci-dessous), en contrepartie de la mise à bail emphytéotique pour cinquante-cinq ans d'une partie du foncier supportant les dix-sept logements individuels correspondant aux ilots, C, D et E, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2021.

Désignation des logements (N° lot et désignation gestion locative)	TYPE	ETAGE	Surface habitable Article R. 111-2	Surface réelle des annexes	Surface utile (surface habitable augmentée de 50 % de la surface des annexes)	Loyer maximum du logement
PLUS						
N°1 - passage Joséphine Baker (Ilot A) – A24	T2	R+2	52,00	10	57,00	329,46 €
N°14 - passage Joséphine Baker (Ilot B) – B11	T2	R+1	52,00	17	60,50	349,69 €
N°14 - passage Joséphine Baker (Ilot B) – B21	T2	R+2	52,00	17	60,50	349,69 €
N°8 - Passage Joséphine Baker	T4	Maison individuelle	86,50	0	86,50	499,97 €
N°18 - Rue Pasteur Samuel Besançon	T4	Maison individuelle	86,50	0	86,50	499,97 €
PLAI						
N°1 - passage Joséphine Baker (Ilot A) – A01	T2	RDC	52,00	0	52,00	268,32 €

A noter que le prochain projet à négocier sont les 15 logements locatifs sociaux de Renaissance. »

Fait à La Rochelle le 29/06/2022
 (en 3 exemplaires)

POUR L'OFFICE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL *ls*

MIKAEL JUNGERS

19 JUL. 2022
 POUR LA VILLE DE ROYAN



LE MAIRE

Patrick MARENGO